

## PLACE A LA NOUVELLE REFORME DE L'ÉVALUATION...



## HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

### **Mai 2022 « tout est en place » !**

Les dernières pierres ont été portées à l'édifice de la réforme de l'évaluation de la qualité des établissements et service médico-sociaux. Désormais, tous les outils de la refonte de l'évaluation sont officialisés malgré les nombreux reports de calendrier.

C'est le feu vert qu'attendait la Haute Autorité de santé (HAS) pour diffuser le cahier des charges applicable aux organismes chargés de l'évaluation ainsi que le guide précisant la procédure. Deux décrets publiés ont définitivement ouvert la voie à la HAS en posant les derniers jalons réglementaires en termes d'agenda notamment.

Pour en savoir plus :

[https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2838131/fr/comprendre-la-nouvelle-evaluation-des-essms](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2838131/fr/comprendre-la-nouvelle-evaluation-des-essms)